

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 27 juillet, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le 21 juillet 2020, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Tristan DUVAL dans la salle La Sall'in.

### **Etaient présents :**

Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Carole LEPREVOST, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Annette BREGAND, Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA.

### **Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

Gilles HUREL à Emmanuel PORCQ, Laurent MOINAUX à Julien CHAMPAIN ;

**Monsieur David LE MONNIER est élu secrétaire de séance.**

**Monsieur le Maire fait l'appel.**

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- 1 Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats.
- 2 Désignation des représentants du Conseil Municipal dans divers organismes et associations.
- 3 EPIC – Désignation des représentants du Conseil Municipal.
- 4 Désignation d'un correspondant défense.
- 5 Commission de contrôle des listes électorales.
- 6 Désignation des représentants à la commission technique de gestion et d'animation du marché.
- 7 Exonération des redevances pour l'occupation du domaine public et des loyers.
- 8 Programme de réfection de façades – Subventions.
- 9 La Grande roue – Avenant n°2 à la convention du 28 février 2020.
- 10 Vente de la parcelle D12
- 11 CCAS – Création du nombre de membres et désignation des élus du conseil municipal

**Monsieur le Maire ouvre la séance**

Bande - 1

### **1 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des syndicats.**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, en date du 4 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection de nouveaux représentants de la ville de Cabourg au sein de différents syndicats, comme suit :

Conseil portuaire de Dives-Cabourg-Houlgate	1 membre titulaire 1 membre suppléant
Syndicat Mixte pour l'Emploi et l'Insertion professionnelle du Pays d'Auge Nord	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant

Syndicat du Golf	6 délégués titulaires
Syndicat mixte de production d'eau potable de la région du Nord du Pays d'Auge	2 délégués titulaires 1 délégué suppléant
Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC)	2 délégués titulaires
Syndicat intercommunal du collège	1 membre titulaire 1 membre suppléant

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et règlements des différents organismes et notamment le nombre des représentants de la ville de Cabourg ;

VU les demandes des organismes de désigner les représentants de la collectivité ;

CONSIDERANT que à la suite du renouvellement du Conseil Municipal le 4 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection de nouveaux représentants ;

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROCEDE au vote**, à bulletin secret, pour les désignations d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein du **Conseil Portuaire de Dives-Cabourg-Houlgate** ;

Les Conseillers Municipaux suivants font part de leur candidature : Sébastien DELANOE (titulaire) et Patrick LAMARQUE (suppléant)

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrage exprimés	22

Les candidatures de Messieurs Sébastien DELANOE et Patrick LAMARQUE ayant obtenu 22 voix, sont désignés :

**Titulaire : M. Sébastien DELANOE**

**Suppléant : M. Patrick LAMARQUE**

**PROCEDE au vote**, à bulletin secret, pour les désignations d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du **Syndicat Mixte pour l'Insertion Sociale et Professionnelle du Pays d'Auge Nord** ;

Les Conseillers Municipaux suivants font part de leur candidature : Colette CRIEF (titulaire) et Francine SAMSON (suppléante)

Le dépouillement donne le résultat suivant

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrage exprimés	22

Les candidatures de Mesdames Colette CRIEF et Francine SAMSON ayant obtenu 22 voix, sont désignées :

**Titulaire : Mme colette CRIEF**

**Suppléante : Mme Francine SAMSON**

**PROCEDE au vote**, à bulletin secret, pour les désignations de six délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Golf ;

Les Conseillers Municipaux suivants font part de leur candidature : Tristan DUVAL, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, François BURLOT, Emmanuel PORCQ, Nicole BOUGRAIN.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrage exprimés	27

Tristan DUVAL, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, François BURLOT, Emmanuel PORCQ, a obtenu 22 voix,

Nicole BOUGRAIN, ayant obtenu 5 voix

**Sont désignés : Tristan DUVAL, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, François BURLOT, Emmanuel PORCQ, Nicole BOUGRAIN.**

**PROCEDE au vote**, à bulletin secret, pour les désignations de deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat mixte de production d'eau potable de la région du Nord du Pays d'Auge ;

Les Conseillers Municipaux suivants font part de leur candidature : Géry PICODOT, Gilles HUREL, Anne-Marie DEPAIGNE.

Le dépouillement donne résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrage exprimés	22

Géry PICODOT, Gilles HUREL, Anne-Marie DEPAIGNE ayant obtenu 22 voix, sont désignés :

**Titulaires : Messieurs Géry PICODOT et Gilles HUREL**

**Suppléante : Mme Anne-Marie DEPAIGNE**

**PROCÉDE au vote**, à bulletin secret, pour les désignations de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC) ;

Les Conseillers Municipaux suivants font part de leur candidature : Géry PICODOT, Patrick LAMARQUE

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrage exprimés	22

**Messieurs Géry PICODOT et Patrick LAMARQUE ayant obtenu 22 voix, sont désignés délégués titulaires.**

**PROCÉDE au vote**, à bulletin secret, pour les désignations de deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du collège ;

Les Conseillers Municipaux suivants font part de leur candidature : Sébastien DELANOE (titulaire) et Francine SAMSON (suppléante).

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de suffrage exprimés	22

M. Sébastien DELANOE et Mme Francine SAMSON ayant obtenu 22 voix, sont désignés :

**Titulaire : M. Sébastien DELANOE**

**Suppléante : Mme Francine SAMSON**

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

Bande 2

## **2 - Désignation des représentants du Conseil Municipal dans divers organismes et associations.**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, en date du 4 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection de nouveaux représentants de la ville de Cabourg au sein de différents organismes et associations :

Comité National d'Action Sociale :	1 délégué titulaire élu au sein du conseil municipal
Association « Cabourg Basket » :	2 membres titulaires élus au sein du conseil municipal
Association « Garden Tennis » :	2 membre titulaires élus au sein du conseil municipal
Comité de Jumelage :	2 membres titulaires élus au sein du conseil municipal
Institution Saint Louis :	1 membre élu au sein du conseil municipal
Société Partélios Habitat :	1 membre élu au sein du conseil municipal

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et règlements des différents organismes et associations précisant leur composition et notamment le nombre des représentants de la ville de Cabourg ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal le 4 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection de nouveaux représentants de la ville dans ces organismes et associations ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L 2121-21 le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES appel à candidatures procède au vote au scrutin public ;

**CONSTATE** que la procédure de vote donne les résultats suivants :

Désignation d'un délégué au sein du COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE.

Madame Colette CRIEF fait part de sa candidature ;

<b>Ont voté POUR :</b> Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie	<b>SE SONT ABSTENUS :</b> Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL- MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence
---	--

DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST  <b>22 voix</b>	WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)  <b>5 abstentions</b>
--	--

**Madame Colette CRIEF est désignée pour représenter la collectivité au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).**

Désignation de deux élus du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association « CABOURG BASKET ».

Les Conseillers municipaux suivants font part de leur candidature : François BURLOT et Monique BOURDAIS.

<b>Ont voté POUR :</b>  Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST  <b>22 voix</b>	<b>SE SONT ABSTENUS :</b>  Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)  <b>5 abstentions</b>
--	---

**Sont désignés : M. François BURLOT et Mme Monique BOURDAIS.**

Désignation de deux élus du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association « GARDEN TENNIS ».

Les Conseillers municipaux suivants font part de leur candidature : François BURLOT et Monique BOURDAIS.

<b>Ont voté POUR :</b>  Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD,	<b>SE SONT ABSTENUS :</b>  Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)
---	---

David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST  <b>22 voix</b>	     <b>5 abstentions</b>
--	--

**Sont désignés : M. François BURLLOT et Mme Monique BOURDAIS.**

Désignation de deux élus du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du COMITE DE JUMELAGE

**Madame Monique BOURDAIS ne prend pas part au vote.**

Les Conseillers municipaux suivants font part de leur candidature : Didier CUDELOU DE BAQUE, Carole LEPREVOST.

<b>Ont voté POUR :</b>  Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST  <b>21 voix</b>	<b>SE SONT ABSTENUS :</b>  Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)     <b>5 abstentions</b>
---	---

**Sont désignés : M. CUDELOU DE BAQUE, Mme Carole LEPREVOST.**

Désignation d'un élu du Conseil Municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'institution SAINT LOUIS

Sébastien DELANOE fait part de sa candidature.

<b>Ont voté POUR :</b>  Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST	<b>SE SONT ABSTENUS :</b>  Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)
---	---

<b>22 voix</b>	<b>5 abstentions</b>
----------------	----------------------

**Est désigné : Sébastien DELANOE.**

Désignation d'un élu du Conseil Municipal au sein du conseil de surveillance de PARTELIOS

Mme Colette CRIEF fait part de sa candidature.

<p><b>Ont voté POUR :</b></p> <p>Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST</p> <p><b>22 voix</b></p>	<p><b>SE SONT ABSTENUS :</b></p> <p>Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)</p> <p><b>5 abstentions</b></p>
--	--

**Mme Colette CRIEF est désignée.**

Bande 3

*Les membres de la liste de Julien Champain, » Cabourg, Démocratie et Citoyens » soulignent qu'ils souhaitent être sollicités afin d'apporter leur soutien auprès des associations.*

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

### **3 - EPIC – Désignation des représentants du Conseil Municipal.**

A la suite du transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité au 1er janvier 2017, un nouvel établissement public industriel et commercial (EPIC) a été créé afin d'assurer la gestion des infrastructures du Garden tennis, de l'établissement des bains et du golf public.

L'établissement est géré par un Comité de direction et directeur. Le comité de direction de l'EPIC des activités économiques de loisirs est composé de onze membres dont la majorité des sièges doit revenir aux conseillers municipaux. Les conseillers municipaux sont élus à bulletin.

En sus des conseillers municipaux, le Comité de direction est composé d'un acteur économique local avec l'activité sportive, un licencié du golf public, un licencié de l'association du Garden Tennis, un membre d'une des sections de l'AS Cabourg général, un représentant d'un autre club sportif représentatif.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 ;

VU les statuts de l'EPIC des activités économiques et de loisirs et notamment l'article 3 relatif à l'organisation et à la désignation de ses membres ;



CONSIDERANT que suite au renouvellement du Conseil Municipal le 4 juillet 2020, il convient de procéder à l'élection de nouveaux représentants de la ville au sein de l'EPIC des activités économiques de loisirs ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROCEDE** à l'élection de ses représentants à bulletin secret ;

Les Conseillers Municipaux suivants font part de leur candidature :

Liste Vivre Cabourg Ensemble – Majorité : Tristan DUVAL, Monique BOURDAIS, Sylvaine BICARD GERARD, Palma PIEL, François BURLOT

Liste Cabourg, Démocratie et Citoyens – Opposition : Laurent MOINAUX

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Nombre de suffrages exprimés	27

La Liste Vivre Cabourg Ensemble a obtenu 22 voix et obtient donc 5 sièges.

La Liste Cabourg, Démocratie et Citoyens a obtenu 5 voix et obtient donc 1 siège.

**Sont élus pour siéger au sein du comité de direction de l'EPIC des activités économiques de loisirs : Tristan DUVAL, Monique BOURDAIS, Sylvaine BICARD GERARD, Palma PIEL, François BURLOT, Laurent MOINAUX.**

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

Bande 3-11.25

#### **4 - Désignation d'un correspondant défense.**

##### **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

La fonction de correspondant défense a été créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens Combattants. Ce correspondant, désigné au sein de chaque conseil municipal, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Son rôle est essentiel pour associer les citoyens aux questions de défense. Il est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les circulaires du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 ;

VU l'instruction 1590/DEF/CAB/SDBC/BC relative aux correspondants défense ;

CONSIDERANT que suite au renouvellement du Conseil Municipal le 4 juillet 2020, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L 2121-21 le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROCEDE** à la désignation d'un élu en qualité de correspondant défense, par vote au scrutin public ;

Monsieur David LE MONNIER fait part de sa candidature.

<p><b>Ont voté POUR :</b></p> <p>Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST</p> <p><b>22 voix</b></p>	<p><b>SE SONT ABSTENUS :</b></p> <p>Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)</p> <p><b>5 abstentions</b></p>
---	--

**David LE MONNIER est désigné CORRESPONDANT DEFENSE.**

Bande 3 12.43

*Monsieur Julien Champain demande que l'ordre des membres de sa liste soit modifié.*

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

## **5 - Commission de contrôle des listes électorales.**

### **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

En référence à l'article L19 du code électoral et à l'instruction INTA1830120J en date du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires il y a lieu, suite aux élections du maire et de ses conseillers, de renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Pour rappel, cette commission a pour compétence :

- De statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire,
- De contrôler la régularité de la liste électorale.

La commission se réunit préalablement à chaque scrutin, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant celui-ci, ou les années sans scrutin, au moins une fois par an.

Dans les communes de 1000 habitants et plus où deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux répartis comme suit :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Un membre suppléant peut être désigné pour chaque liste selon les mêmes conditions que les titulaires.

**Toutefois, aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.**

Ainsi, le maire interroge les conseillers municipaux selon des modalités qu'il est libre de déterminer, sur leur volonté de participer aux travaux de la commission. Il transmet ensuite au Préfet la liste des conseillers, pris dans l'ordre du tableau prêts à participer aux travaux de la commission parmi ceux qui répondent aux conditions précitées. Aucune forme particulière n'est exigée pour cette transmission.

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Ainsi, au vu des éléments ci-dessus exposés, proposition est faite par Monsieur le Maire d'être membre de la commission de contrôle des listes électorales aux conseillers suivants :

Pour la liste Vivre Cabourg Ensemble : Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Carole LEPREVOST, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL, Annette BREGAND

Pour la liste Cabourg Démocratie et Citoyens : Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Florence WYTROWA, Nicole BOUGRAIN, Laurent MOINEAUX

VU l'article L19 du code électoral ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales ;

VU l'installation du conseil municipal de Cabourg le 4 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que la liste majoritaire Vivre Cabourg Ensemble est la première liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau ;

CONSIDERANT que la liste d'opposition Cabourg, Démocratie et Citoyens est la seconde liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau ;

CONSIDERANT que la liste Vivre Cabourg Ensemble doit désigner 3 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle ;

CONSIDERANT que la liste Cabourg, Démocratie et Citoyens doit désigner 2 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau et prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle ;

CONSIDERANT que chaque liste peut désigner un membre suppléant ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSTATE** que Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux d'être membre de la commission de contrôle des listes électorales ;

**CONSTATE** les réponses apportées par les conseillers municipaux interrogés ;

**DESIGNE** membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Liste Vivre Cabourg Ensemble – Majorité

Titulaires : Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Carole LEPREVOST,  
Suppléant : Patrick LAMARQUE

Liste Cabourg, Démocratie et Citoyens

Titulaires : Nicole BOURGRAIN, Florence WYTROWA  
Suppléant : Laurent MOINAUX

**DIT que** Monsieur le Maire prendra toutes les dispositions pour en informer les services de l'Etat.

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

**6 - Désignation des représentants à la commission technique de gestion et d'animation du marché.**

**D'ANIMATION DU MARCHE.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté municipal, en date du 29 septembre 2016, il a fixé, après consultation des commerçants de la halle, le nombre de représentants de la commission technique de gestion et d'animation à 8 membres, soit 4 représentants des commerçants non sédentaires implantés sous la halle et 4 représentants du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner ses représentants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal 16-341 du 29 septembre 2016 portant règlement intérieur de la halle de Cabourg ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal le 4 juillet 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commission technique de gestion et d'animation du marché ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L 2121-21 le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PROCEDE** à la désignation des élus représentants la ville de Cabourg au sein de la commission technique de gestion et d'animation du marché ;

M. David LE MONNIER, Mme Annie RICHARDOT, M. François BURLOT, Mme Carole LEPREVOST font part de leur candidature.

<b>Ont voté POUR :</b> Tristan DUVAL, Emmanuel PORCQ, Monique BOURDAIS, Colette CRIEF, Sébastien DELANOE, Anne-Marie DEPAIGNE, Géry PICODOT, Emmanuelle LE BAIL, François BURLOT, Palma PIEL, Jean-Pierre TOILLIEZ, Didier CUDELOU DE BAQUE, Annie RICHARDOT, Bruno MAHIA, Sylvaine BICARD GERARD, David LE MONNIER, Diana MELNICK, Patrick LAMARQUE, Francine SAMSON, Gilles HUREL (pouvoir à M. PORCQ), Annette BREGAND, Carole LEPREVOST  <b>22 voix</b>	<b>SE SONT ABSTENUS :</b> Julien CHAMPAIN, Lucie STOFFEL-MUNCK, Nicole BOUGRAIN, Florence WYTROWA, Laurent MOINAUX (pouvoir à M. CHAMPAIN)  <b>5 abstentions</b>
--	---

**Sont désignés : M. David LE MONNIER, Mme Annie RICHARDOT, M. François BURLOT, Mme Carole LEPREVOST**

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

## **7 - Exonération des redevances pour l'occupation du domaine public et des loyers.**

### **EXONÉRATION DES REDEVANCES POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DES LOYERS**

La situation sanitaire française a nécessité un certain nombre de mesures qui ont déstabilisé l'équilibre économique du pays. Les commerçants, les artisans et les entreprises ont cessé toute activité brutalement le 14 mars.

Faute de disposer de trésorerie suffisante, ces établissements sont aujourd'hui menacés et font face à une situation qui se dégrade chaque jour.

C'est dans ce contexte difficile que la Ville de Cabourg souhaite, en application de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, soutenir les acteurs qui constituent le substrat culturelles et touristiques de la ville.

Tous les commerces qui disposent d'une autorisation à occuper le domaine public pour y dispenser leur activité commerciale, notamment pour l'installation de terrasse, sont assujetti au paiement d'une redevance d'occupation. Les titulaires de ces autorisations, qui n'ont pu exercer leur activité depuis le 15 mars 2020, n'ont tiré aucun des avantages mentionnés dans l'article L. 2125-3 du CG3P.

La ville de Cabourg est également propriétaire de locaux qu'elle loue aux professionnels.

Lors de sa séance du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé d'une première exonération des droits de terrasse et des loyers.

Considérant que cette exonération est insuffisante, il est proposé de prolonger la mesure jusqu'au 31 décembre 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 28 octobre 2019 relative à l'approbation des tarifs d'occupation de voirie pour l'année 2020 ;

VU la délibération du 28 octobre 2019 relative à l'approbation du tarif d'occupation éphémère du domaine public pour l'année 2020 ;

VU la délibération du 28 octobre 2019 relative à l'approbation des tarifs de droit de place du marché ;

CONSIDERANT le caractère actif de propagation du virus Covid-19 sur le territoire national et les risques induits pour la santé publique dans le département du Calvados ;

CONSIDERANT que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus ;

CONSIDERANT les conséquences graves sur l'économie territoriale et sur le commerce local ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'exonérer les commerçants de l'occupation de voirie dit droit de terrasse et de l'occupation éphémère du domaine public à compter du premier jour décrété de l'état d'urgence sanitaire et jusqu'au 31 décembre 2020 inclus ;

**DECIDE** d'exonérer tous les commerçants exposant sous la halle ou à l'extérieur, abonnés, et saisonniers des droits de place à compter du premier jour décrété de l'état d'urgence sanitaire et jusqu'au 31 décembre 2020 inclus ;

**DECIDE** d'exonérer les loyers pour les locaux dont la Ville de Cabourg est propriétaire, et dont la liste est annexée à la présente délibération, du premier jour décrété de l'état d'urgence sanitaire et jusqu'au 31 décembre 2020 inclus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

-0-0-0-0-0-0-0-0- **Vote pour 27**

**La délibération mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

## 8 - Programme de réfection de façades – Subventions.

### **PROGRAMME DE REFECTION DE FACADES - SUBVENTIONS**

*Monsieur Emmanuel Porcq, souligne que depuis 2014 la zone d'attribution des subventions a été développée, que d'année en année la municipalité a étendu le partenariat avec le Pact-Arim au début et Soliha aujourd'hui. Chaque année entre 18 000 et 25 000 euros d'aides sont distribuées auprès de chaque pétitionnaire.*

*Monsieur Emmanuel Porcq rappelle que les syndicats de copropriétaires via leur syndic ont droit aux subventions une fois et pas par lot.*

Chaque année, et ce depuis 2003, la ville de Cabourg proroge la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades proposée par la société SOLIHA afin de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine. SOLIHA intervient notamment pour assurer une mission de conseil et de suivi des opérations auprès des demandeurs.

Après validation du dossier de demande par SOLIHA, une demande de concours financier est faite à la commune dont le montant ne peut excéder 1500 euros pour les façades et 400 euros pour les éléments divers tels que les murs de clôture.

Le Maire propose au Conseil municipal d'accorder l'octroi d'une subvention :

De 400 euros à l'Agence Gilbert Syndicat de copropriété, pour des travaux sur des éléments divers sur un immeuble sis 32b avenue de la Paix à Cabourg,

De 1126 euros à Monsieur et Madame DYCHUS Eric, pour des travaux de façade sur un immeuble sis 8 avenue Charles Bertrand à Cabourg,

De 1500 euros à Monsieur LEPOULTIER Pascal, pour des travaux de façade sur un immeuble sis 40 avenue des Devises à Cabourg,

De 1056 euros à Madame DELAUNAY CALLIGARO Nicole, pour des travaux de façade sur un immeuble sis 3 avenue Charles Bertrand à Cabourg,

De 1139 euros à Monsieur et Madame ESNAULT Philippe, pour des travaux de façade sur un immeuble sis au 30 avenue Aristide Briand à Cabourg,

De 303 euros à l'Agence Gilbert Syndicat de copropriété, pour des travaux sur des éléments divers sur un immeuble sis 2 avenue du Comandant Touchard à Cabourg.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la convention d'animation et de suivi du programme de réfection des façades ;

CONSIDERANT la nécessité de permettre aux cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine ;

CONSIDERANT les dossiers présentés ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :**

. 400 euros à l'Agence Gilbert Syndicat de copropriété, pour des travaux sur des éléments divers sur un immeuble sis 32b avenue de la Paix à Cabourg,

. 1126 euros à Monsieur et Madame DYCHUS Eric, pour des travaux de façade sur un immeuble sis 8 avenue Charles Bertrand à Cabourg,

. 1500 euros à Monsieur LEPOULTIER Pascal, pour des travaux de façade sur un immeuble sis 40 avenue des Devises à Cabourg,

. 1056 euros à Madame DELAUNAY CALLIGARO Nicole, pour des travaux de façade sur un immeuble sis 3 avenue Charles Bertrand à Cabourg,

. 1139 euros à Monsieur et Madame ESNAULT Philippe, pour des travaux de façade sur un immeuble sis au 30 avenue Aristide Briand à Cabourg,

. 303 euros à l'Agence Gilbert Syndicat de copropriété, pour des travaux sur des éléments divers sur un immeuble sis 2 avenue du Comandant Touchard à Cabourg.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

-0-0-0-0-0-0-0-0- **Vote pour 27**

**La délibération mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

Bande 4 5.0

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

### **9 – La Grande roue – Avenant n°2 à la convention du 28 février 2020.**

*Monsieur le Maire remercie l'ensemble des représentants des Forains pour le très bon déroulement de la fête Foraine et souligne que l'organisation de la gestion de l'espace public correspondait aux attentes de la municipalité.*

*Madame Lucie Stoffel-Munck souligne que Monsieur le Maire avait annoncé qu'un autre emplacement pour la Fête Foraine avait été trouvé vers Cap Cabourg afin qu'elle ne soit plus installée en entrée de ville.*

*Monsieur le Maire précise que cette année la Fête Foraine a été réduite pour tenir sur l'esplanade. La ville a proposé aux Forains de travailler sur un nouveau projet pour l'année prochaine, afin d'obtenir une meilleure attractivité. Un nouveau projet qui intégrerait des manifestations de la ville sur un nouvel emplacement, tout en respectant la quiétude des habitants de Cabourg.*

*Madame Nicole Bougrain, présente des calculs et revient sur les montants de la consommation d'électricité de la grande roue et plus particulièrement sur l'augmentation du poste » Energie et électricité » entre la période du budget 2018 et 2019.*

*Madame Nicole Bougrain demande de faire preuve de plus de vigilance sur les années à venir concernant le contrat d'exploitation de la consommation de la grande roue.*

*Monsieur le Maire explique que plusieurs facteurs sont à prendre en compte comme l'Espace 1901 dédiée aux associations qui est en régie municipale, avant le chauffage était pris en charge par le département. Le chauffage du chenil de la SPA.*

*Monsieur Emmanuel Porcq, précise que la municipalité travaille avec la Directrice de la SPA pour apporter des solutions car en effet le coût du chauffage se situe entre 31 et 36 000 euros par an.*

Bande 5



## **LA GRANDE ROUE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 28 FEVRIER 2020**

Lors de sa séance, en date du 28 février 2020, le Conseil Municipal a autorisé l'exploitant de la Grande Roue à s'installer en cœur de ville du 28 mars au 21 juin 2020. Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée entre les deux parties le 4 mars 2020.

La France a traversé une crise sanitaire exceptionnelle et l'exploitant n'a pas pu installer la Grande Roue aux dates convenues. L'animation a été reportée du 20 juin au 30 août inclus (arrivée et montage le 15 juin – départ le 2 septembre), sans modifier les conditions financières. Un avenant a été présenté en conseil municipal le 8 juin dernier, avenant signé entre la ville de Cabourg et l'exploitant.

De leur côté, les professionnels de la fête foraine ont souhaité s'installer au cœur de Cabourg et un accord est intervenu entre eux, l'exploitant de la grande roue et la collectivité. La Grande roue a été démontée du dimanche 5 juillet au mercredi 22 juillet 2020. Il convient donc aujourd'hui de conclure un second avenant entre l'exploitant de la grande roue et la ville de Cabourg.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé la délibération suivante :

VU les mesures gouvernementales prises pour la lutte contre la propagation de l'épidémie Covid-19 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 28 février autorisant l'installation de la Grande Roue et la signature d'une convention d'occupation du domaine public et la convention signée entre les deux parties le 4 mars 2020 ;

VU la délibération en date du 8 juin 2020 modifiant les dates d'installation de la Grande Roue et la signature de l'avenant n°1 ;

CONSIDERANT l'intérêt touristique de l'installation de la Grande Roue et de la fête foraine ;

CONSIDERANT l'accord intervenu entre toutes les parties ;

CONSIDERANT le démontage de la Grande Roue du 5 juillet jusqu'au 22 juillet, soit durant 18 jours ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de l'accord intervenu entre la ville de Cabourg, les professionnels de la fête foraine et l'exploitant de la Grande Roue ;

**PREND ACTE** du démontage de la Grande Roue durant 18 jours soit du 5 juillet après-midi au 22 juillet 2020 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°2 ci-annexé.

-O-O-O-O-O-O-O-O- **Vote pour 22 – Contre 5**

**La délibération mise au vote, est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés,**

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

## 10 – Vente de la parcelle D12

*Monsieur Emmanuel Porcq, apporte des précisions sur la délibération qui avait été votée lors du précédent mandat. Et souligne que c'est une parcelle enclavée dans le marais au sud de la CD 400 non constructible.*

### **VENTE DE LA PARCELLE D12**

Par courrier en date du 4 juin 2019, Monsieur Antonio Dominguez Da Silva a exprimé le souhait d'acquérir la parcelle D12, parcelle appartenant à la Ville de Cabourg et située à Varaville « L'HERBAGE AV CURE ». Celui-ci, propriétaire de la parcelle voisine D11, est obligé de passer par la parcelle communale pour entrer sur la sienne.

La parcelle D12, d'une contenance de 19 924m<sup>2</sup>, n'étant pas construite, par délibération en date du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a acté le principe de cession, d'une part, et d'autre part, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'avis de France Domaines sur la valeur vénale du bien.

Un accord de prix a été arrêté à la somme de 12 375 €.

Aussi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'autoriser la cession de la parcelle D12 et de signer l'acte de vente correspondant.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 2 octobre 2019 ;

VU l'avis du service des Domaines en date du 17 janvier 2020 ;

CONSIDERANT le souhait d'acquisition présenté par le futur acquéreur ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder à la cession de la parcelle cadastrée D12 ;

**DECIDE** de fixer le prix de la vente à 12 375 € ;

**DIT** que les intérêts de la ville de Cabourg sont confiés à Maître SPOOR pour procéder à la rédaction de l'acte de vente ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

0-0-0-0-0-0-0-0- **Vote pour 27**

**La délibération mise au vote, est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire présente la délibération suivante**

## **11 – CCAS – Création du nombre de membres et désignation des élus du conseil municipal**

*Monsieur le Maire précise que la municipalité a fait le choix de déposer une liste commune avec l'opposition afin de permettre à un membre de l'opposition d'être élu.*

*Madame Nicole Bougrain demande à avoir connaissance de la liste des associations qui ont été sélectionnées pour siéger au CCAS ainsi que la copie des emails ou courriers qui leurs a été envoyés pour candidater. Et précise que l'opposition aurait souhaité participer au choix des associations qui vont siéger au CCAS.*

*Madame Colette Crief précise que l'UDAF, Les Petits Frères des pauvres, le Secours Catholique, les Restos du cœur, et les personnes handicapées ont été retenues.*

*Monsieur le Maire apporte des précisions complémentaires sur la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le choix de la municipalité est d'intégrer un membre de l'opposition, en sachant que de nombreuses communes ne le font pas car ce n'est pas une obligation.*

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CREATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DESIGNATION DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un conseil d'administration qui comprend, son président, de plein droit le Maire, et en nombre égal :

- des membres du Conseil Municipal, élus au scrutin secret de liste à la proportionnelle au plus fort reste,
- des membres nommés par le Maire.

Au nombre des membres nommés, l'article L123-6 prévoit que 4 catégories d'associations doivent faire partie du conseil d'administration : un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales, sur proposition de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département, un représentant des personnes handicapées du département.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat.

VU les articles L123-6 et R123-7 à R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 ;

VU la délibération relative à l'élection du Maire de Cabourg en date du 4 juillet 2020 ;

VU la délibération relative à l'élection des Adjointes au Maire en date du 4 juillet 2020 ;

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un conseil d'administration constitué après chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT que ce conseil d'administration est composé d'élus du conseil municipal et de membres nommés et qu'il convient d'en fixer le nombre ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

DECIDE de fixer le nombre d'élus du Conseil Municipal à siéger au sein du Conseil d'Administration à 5 en sus des 5 membres nommés ;

PROCEDE à l'élection desdits élus à bulletin secret à la proportionnelle au plus fort reste, après l'appel à candidatures ;

Appel à candidatures : Anne-Marie DEPAIGNE, Colette CRIEF, Annie RICHARDOT, Francine SAMSON, Florence WYTROWA.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Nombre de suffrages exprimés	27

**Sont désignés membres du Conseil d'Administration du CCAS : Anne-Marie DEPAIGNE, Colette CRIEF, Annie RICHARDOT, Francine SAMSON, Florence WYTROWA**

Bande 6 6.00

*Monsieur le Maire, confirme le port du masque obligatoire à partir du 28 juillet, avenue de la Mer, dans les rues adjacentes, sur le marché les jours de marchés par un arrêté municipal signé ce matin.*

*Cette décision est saluée par l'opposition.*

*Monsieur François Burlot précise que la course des 10 km de l'Hexagone devrait se dérouler le dimanche 13 septembre et souligne qu'un euro par inscription sera reversé à l'Union Nationale des Traumatismes crâniens et cérébro-lésés afin de permettre l'amélioration du quotidien des blessés et de leurs familles.*

*Monsieur le Maire félicite le Garden Tennis, son association, sa Présidente Sophie Pallu et les bénévoles pour l'organisation du tournoi de la CNGT, le tournoi accueille amateurs et joueurs professionnels ou participent les meilleurs joueurs français, un travail très important durant cette crise sanitaire.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Tristan DUVAL

